

Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

Rapporteurs : David RIOU et Anne-Françoise MENGUY

Commission 1 : « Dynamiques territoriales et mobilités »

Rapporteuses : Danielle CHARLES-LE BIHAN et Cathy VALLEE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Une gouvernance des ports de pêche bretons renouvelée, pour une exploitation harmonisée et plus performante »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional de Bretagne engage une refonte de la gouvernance de ses ports de pêche pour renforcer la compétitivité de la filière halieutique, préserver l'emploi et moderniser les infrastructures vieillissantes. Cette démarche est une déclinaison de la stratégie portuaire, adoptée fin 2023, et s'inscrit dans la logique de la feuille de route halieutique, votée début 2024. Elle intervient après la création en 2018 du Groupement d'intérêt public (GIP) « Pêche de Bretagne » et en 2022 du Groupement d'intérêts économiques (GIE) « Ports de pêche de Bretagne ».

L'objectif est à terme de mutualiser les différentes structures d'exploitation des ports de pêche dans un ensemble régional. Au vu des échéances différentes des contrats de concession et des spécificités locales, il est proposé dans un premier temps de travailler à la meilleure articulation des différentes structures par « plaque portuaire » :

- **Plaque Bretagne Sud** : le contrat de concession prend fin en 2043, il est proposé d'approfondir les liens entre Quiberon et Lorient, de poursuivre l'implication de cette place de pêche aux groupements existants (GIE, GIP) et de travailler à son intégration dans un projet de société de pêche régionale.
- **Plaque Cornouaille** : le contrat de concession prend fin en 2025, il est proposé la création d'une Société publique locale (SPL) « Société d'exploitation des ports de pêche de Cornouaille », dotée de 5M € de capital, partagée entre le Syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Cornouaille (SMPPC) (51 %), le Conseil départemental du Finistère (29 %) et le Conseil régional de Bretagne (20 %). La contribution du Conseil régional au capital de la société sera de 1 M€.
- **Plaque Bretagne Nord** : le contrat de concession prend fin en 2025, il est proposé la création d'une Société d'économie mixte (SEM) « Bretagne Armor Pêche », dotée de 4 M€ de capital, détenu à 70 % par les collectivités (Conseil régional et départemental) et à 30 % par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), la Banque des Territoires et des banques privées. La contribution du Conseil régional au capital de la société sera de 1,4M €.

La convergence de ces structures est prévue d'ici quelques années pour une coordination régionale renforcée, une étude de rapprochement sera engagée dès 2026. Le Conseil régional propose également d'augmenter ses contributions pendant 3 ans à hauteur de 440 000 € par an au sein du SMPPC pour permettre l'aboutissement du projet collectif en Cornouaille.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER de Bretagne exprime de longue date une position claire et proactive concernant les ports de pêche de Bretagne. Il a soutenu en 2016 le projet régional visant à transférer la gestion des ports départementaux au Conseil régional, soulignant l'importance d'une gouvernance unifiée pour améliorer la performance des infrastructures portuaires. Concernant la filière pêche, le CESER a souligné, dans ses avis de 2018 et 2023, l'effort de dialogue développé par le Conseil régional avec l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux portuaires, en insistant sur l'importance du portage et de l'animation régionale pour parvenir à entraîner l'ensemble des partenaires territoriaux. Pour le CESER, la constitution d'une gouvernance consolidée d'exploitation des ports de pêche doit permettre, à travers des efforts de mutualisation, de coordination et de lisibilité, d'apporter des éléments de

réponse aux enjeux forts de pérennité de la filière en limitant la concurrence entre les criées. Leur situation en Bretagne apparaît en effet aujourd'hui particulièrement préoccupante.

Dans sa récente étude [« La pêche embarquée en Bretagne : controverses et enjeux »](#), le CESER rappelle à la fois l'importance de la contribution de la pêche embarquée au développement et à la culture des territoires de Bretagne, ainsi que les difficultés structurelles et conjoncturelles auxquelles est confrontée la filière, parfois de longue date. Notre responsabilité collective étant d'appréhender l'avenir de ce secteur avec discernement et objectivité, le CESER tient à rappeler d'une part, que ces difficultés ne peuvent pas être décorrélées de l'état de la ressource et des enjeux du changement global (changement climatique, érosion de la biodiversité, pollutions, dégradation des habitats...) et par ailleurs, que l'argument avancé à plusieurs reprises par le Conseil régional de « souveraineté alimentaire » pour justifier son action doit être relativisé (importance des importations, injonctions contradictoires et disparités sociales marquant la consommation des produits de la mer, etc.). Le CESER considère que le soutien aux acteurs de la filière dans leur chemin vers une pêche durable est nécessaire. Le renouvellement de la gouvernance des ports de pêche doit y contribuer.

Concernant l'investissement financier de la collectivité dans ces structures, le CESER a tenté dans sa dernière étude de comprendre les éléments de controverse relatifs à la mobilisation de fonds publics pour le soutien de la filière halieutique. S'il semble y avoir un consensus sur la nécessité d'accompagner les acteurs dans leur chemin vers la pêche durable, les conditions d'attribution et d'évaluation de ces aides publiques sont au cœur de questionnements. Dans ce cadre et compte tenu de la fragilité économique et sociale des criées, il apparaît essentiel pour le CESER de rappeler la nécessité que cet investissement régional de 2,4 M€ contribue à un accompagnement de long terme de la filière. Au-delà de la définition d'une gouvernance régionale, l'enjeu est avant tout de trouver un modèle économique viable pour les ports de pêche.

Concernant la structuration de cette gouvernance, le CESER considère qu'il est pragmatique de travailler par étapes à un modèle de gestion mutualisé, en fonction des échéances des contrats de concession et par plaque portuaire. S'il appréhende plus clairement à présent les modalités de cette restructuration, il se questionne toutefois sur l'articulation concrète entre le GIE, le GIP et les structures en cours de création. Il aurait ainsi apprécié avoir davantage de lisibilité sur la gouvernance et les financements de cet ensemble de structures. En outre, le CESER relève que la coexistence de multiples structures juridiques (SPL, SEM, GIE, GIP, syndicats mixtes) pourrait, à court terme, générer une gouvernance trop éclatée. Il recommande que le Conseil régional formalise plus précisément une trajectoire de convergence vers un modèle unique à horizon 2030, en précisant les étapes, les critères de regroupement et les dispositifs d'évaluation. Les chambres consulaires conservant un rôle non négligeable (ex. siège de censeur à la SPL Cornouaille, actionnaire de la SEM Bretagne Armor Pêche), le CESER recommande de formaliser leur contribution dans les orientations opérationnelles (compétences logistiques, expertise des criées) tout en évitant les ambiguïtés sur leur rôle dans les nouvelles structures. Il s'interroge enfin sur le nombre d'emplois associés à ces mutualisations et aurait souhaité connaître si ces mutualisations se feront bien à iso-périmètre en termes d'effectifs. Concernant les objectifs de ces sociétés, le CESER partage globalement les objectifs des deux structures nouvellement créées (Bretagne Armor Pêche et Société d'exploitation des Ports de pêche de Cornouaille). Il y retrouve les enjeux de coordination, de synergies, de modernisation, d'équilibre économique, de pérennité, de soutien aux projets innovants et durables, de développement durable, de transition écologique et énergétique. Il soulève cependant que la conciliation indispensable de ces différents objectifs dans une perspective de développement durable n'en reste pas moins un travail ardu, nécessitant des arbitrages délicats, tant les intérêts et les enjeux peuvent différer à court terme, selon les perspectives économiques, sociales et environnementales.

Le CESER s'étonne par ailleurs que l'objectif de maîtrise du foncier nécessaire à la filière, qui apparaît dans les objectifs du projet régional, ne soit pas listé dans les objectifs des structures. La mise en réseau des ports à l'échelle régionale devra permettre de favoriser une approche coordonnée en matière d'observation foncière, de recensement et de suivi des terrains disponibles et d'attractivité.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Une gouvernance des ports de pêche bretons renouvelée, pour une exploitation harmonisée et plus performante »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Jean-François ESNEE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

La pêche est un secteur d'activité qui façonne en Bretagne une vaste filière économique en aval, avec le mareyage, la transformation des produits de la mer et les transports, comptant plus de 4 000 établissements et 16 000 emplois. A cela s'ajoute l'amont avec la construction et réparation navales ainsi que la fabrication et le commerce des équipements de pêche. Mais c'est une activité affrontant d'importants défis : gestion durable de la ressource, prix de l'énergie, Brexit, qui se répercutent sur toute la filière.

Depuis plusieurs années, des initiatives sont nées afin de renforcer la valorisation des produits de la mer, de coordonner et d'harmoniser les investissements dans des outils de soutien à la compétitivité des entreprises de la filière et des équipements tels que les ports et les halles à marée. Ce sont notamment les objectifs du GIE Ports de pêche regroupant des gestionnaires de ports et criées et ceux du groupement interportuaire réunissant les autorités concédantes.

Le Conseil régional renforce aujourd'hui ce mouvement, en organisant par façades littorales les instances de gestion des ports de pêche et halles à marée. Il propose ainsi pour la côte nord et la Cornouaille la création de sociétés incluant Région, Départements, collectivités territoriales et CCI autour d'objectifs de modernisation des outils publics servant l'activité de pêche en vue du renforcement de la compétitivité de la filière à l'échelle régionale.

Si, dans l'immédiat, les statuts des entités créées en fonction des sites sont assez différents, l'organisation ainsi engagée devrait pouvoir être approfondie en termes de structure et élargie en termes géographiques, pour aboutir à une coordination renforcée des investissements et des places de criée, au bénéfice de la compétitivité des entreprises de la filière.

Je vous remercie de votre attention.